

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 22 Septembre 1921

A. J. LEBLANC, Administrateur

La Presse Acadienne

Appel aux Instituteurs et Institutrices, en aidant le journal, ils continuent leur œuvre d'éducation. Les nouvelles des paroisses

Au congrès de Church Point, au mois d'août dernier, des résolutions et des vœux importants ont été adoptés par les congressistes. De toutes ces résolutions, il n'en est pas de plus importantes peut être que celle en faveur de notre presse. C'est qu'en effet la presse est le moyen d'action le plus important que nous puissions avoir. C'est la presse qui lance les mouvements, soutient l'action et fait l'éducation du peuple. Autant la presse jaune ou malhonnête fait de mal autant la bonne presse est nécessaire à la vie religieuse et nationale. N'est-ce pas le Souverain Pontife qui nous averti qu'il faut fonder des journaux catholiques avant même de bâtir des églises.

Malheureusement, notre presse, malgré la bonne volonté d'un certain nombre, malgré les sacrifices importants de quelques-uns, n'a pas le moyen de se payer un personnel de rédaction qui lui permette de faire concurrence aux journaux à sensation et à nouvelles et le résultat est que nos journaux ne sont pas assez lus pour faire tout le bien qu'ils devraient faire. Voilà pourquoi notre presse, au point de vue financier, végète et diminue. Plusieurs feuilles sont déjà disparues et les autres vivent misérablement, et ne vivraient pas si les travaux d'impressions qu'ils font ne leur donnaient quelques moyens.

Le comité de la Presse, au congrès a étudié la situation dans ses détails, et à l'unanimité les congressistes ont adopté des résolutions faisant appel à la bonne volonté de tout le monde.

Les nouvelles locales de chaque paroisse sont recherchées du public ; le Congrès fait appel aux instituteurs et institutrices pour nous fournir ces nouvelles. Elles peuvent le faire facilement. On ne leur demande pas un travail soigné et académique. De bonnes petites nouvelles rapportées simplement, voilà ce qui plaît au gens.

Instituteurs institutrices, la noble profession que vous avez adoptée montre assez votre patriotisme pour nous assurer que vous ne serez pas sourds à l'appel du congrès. Aidez à rendre la presse nationale intéressante et vous aurez bien mérité. Vous vous êtes livrés à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse, faites un sacrifice de plus pour nos journaux, car l'éducation par le journal est le digne couronnement de votre œuvre.

Et il y a de belles et bonnes plumes chez notre classe enseignante, quel moyen pratique et intéressant de développer ce talent que de fournir quelques fois un article, une étude sur un sujet d'intérêt général. Nos journaux se feraient toujours un plaisir de les publier. Point n'est nécessaire de viser à la perfection et au grand style, surtout au début. C'est en pratiquant que l'on devient expert.

Nous lançons l'appel. Nous sommes certain qu'elle sera entendue car nous connaissons le patriotisme de ceux à qui nous nous adressons.

Dans un prochain article nous parlerons d'autres moyens d'aider notre presse, moyens toujours faciles et toujours négligés.

Au Conseil de Ville

Délibérations de l'assemblée, tenue le 16 septembre 1921.

Après les cérémonies d'ouverture, lecture des comptes courant et capital, M. l'échevin Rice se lève et propose que ces comptes soient acceptés tel que lus. Cette motion est secondée par l'échevin Michaud.

Ensuite vient l'estimé No 2 de M. L. A. Dugal pour la fondation du Réservoir au

montant de \$1276. Proposé par l'échevin Rice et Secondé par l'échevin Têtu que ce montant soit payé moins 10%. Les honoraires de l'ingénieur pour cet estimé est de \$63.80

Alors l'échevin Léger demande si, dans l'engagement entre M. J. A. Roy, Ingénieur Civil de la ville, il est mentionné que ses honoraires lui soient payés chaque 15 jours, et on lui répond que non, mais après un peu de discussion, on décide de payer à M. Roy, ses honoraires pour cet estimé.

L'échevin Ouellette deman-

OUVERTURE DU NOUVEAU THEATRE

C'est vendredi soir, le 23 courant, que le CASINO ouvrira ses portes au public et donnera sa première représentation—Cette nouvelle rejoint notre population, qui attend cet événement depuis longtemps—Le CASINO est le plus joli Théâtre des provinces maritimes et nous sommes convaincus que tous seront fiers de posséder un lieu d'amusement aussi coquet.—Rien n'a été épargné pour faire ce qu'il y a de mieux au point de vue du confort et de la santé.

L'aménagement, la décoration, le système de chauffage et de ventilation sont parfaits.—L'éclairage électrique indirect est du plus bel effet et assure plaisir aux goûts les plus difficiles.

La projection est ce qui est de plus important dans un théâtre, nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que nous avons ce qu'il y a de mieux. Nous avons installé deux machines cinématographiques—des plus nouveaux modèles—qui nous permettront ainsi de projeter nos vues sans interruptions sur un écran fabriqué spécialement pour nous et vous permettra de passer une agréable soirée sans vous fatiguer la vue.

La direction a apporté une attention toute spéciale au choix des vues. Elle s'est assurée les droits exclusifs pour les productions de luxe de la First National Co. Les programmes seront choisis parmi les meilleures productions des campagnes Pattie, Fox, Vitograph, ainsi que des vues françaises et européennes.—Un bureau spécial de censure assurera des représentations absolument morales.

Des artistes de Montréal, ainsi que des amateurs de notre ville donneront des représentations de comédie, drame, Vaudeville etc.

Le soir d'ouverture on donnera "Passion Flower" avec Norma Talmadge—une des plus belles vues produites dernièrement. On commencera le premier chapitre de la série la plus captivante qui existe—Bride 13—où il y a des sous-marins, des envoies d'aéroplanes, etc.

La semaine prochaine, vendredi et samedi, le 30 et le 1er Octobre, on produira "Evangeline"—vue qui à l'heure actuelle fait sensation partout—le plus sublime drame de l'histoire de l'Acadie—La plus grande partie de cette vue a été photographiée à l'endroit même où les événements se sont produits à la Grand'Prée. L'enlèvement et la dispersion des acadiens sont des scènes inoubliables qui montrent d'une manière vivante le martyre de nos ancêtres.

Nous ne doutons pas que toute la population du Madawaska voudra voir sur l'écran cette magnifique vue.

de ensuite que l'Inspecteur de la ville fasse son rapport sur les travaux de la ville au fur et à mesure que l'ouvrage avance.

On demande à M. Miller, l'inspecteur, s'il a les spécifications se rapportant à ces travaux; et M. Miller dit qu'il n'en a pas.

Alors l'échevin Léger se lève et demande si ce n'est pas l'ingénieur qui doit fournir des spécifications à l'inspecteur. M. Roy répond qu'il a des spécifications à son bureau, et elles sont à la disposition de l'Inspecteur à n'importe quel temps que celui-ci en aura besoin.

M. l'échevin Léger veut absolument que l'inspecteur et l'ingénieur aient chacun leur spécifications, et alors il propose que le conseil de Ville fournisse à l'inspecteur les spécifications et documents se rapportant aux travaux de la ville.

Ensuite vient l'estimé No 4 du contracteur L. A. Dugal pour excavation de l'acqueduc au montant de \$988.50

L'assemblée accepte de payer ce montant moins 10%.

Il y eut encore une discussion à propos des spécifications et documents qui auraient dû être délivrés par l'ingénieur à l'inspecteur, et M. Léger ajoute que, après tout, le conseil n'était pas responsable si l'ingénieur n'était pas compétent.

Alors l'ingénieur Roy se lève et demande s'il a bien entendu prononcer par un des échevins qu'il n'était pas compétent pour son ouvrage, et ajoute que cela reste à prouver; M. Léger se lève et dit

"C'est moi qui par dit, et nous pouvons vous prouver d'autre chose aussi."

Les honoraires de l'ingénieur pour l'estimé no 4 de l'excavation de l'acqueduc sont de \$44.73

M. le maire demande à l'ingénieur Roy, la date de son engagement avec la ville, et il répond, qu'il n'en sait rien, alors M. Léger réprend la parole, et dit que c'est bien triste que l'ingénieur ne sache rien, mais qu'il y a au moins une chose qu'il sait bien, c'est quand il va être payé, vu qu'il a déjà reçu la somme de \$1361 depuis le 3 de Juin.

M. l'échevin Léger est toujours à l'attaque, il donne lecture d'une facture de la Cie. Mueller de Montréal à laquelle il y avait une note disant que, Instructions avaient été données de créditer à M. Roy, le montant de 10% de la face de la facture.

Alors il demande à M. Roy de donner des explications là-dessus, et pour toute explication il dit que cette facture est fautive, et que c'est toujours facile de torger quelque chose quand il s'agit de faire du mal à quelqu'un.

M. l'échevin Michaud demande à l'échevin Léger de donner des preuves de ses avances à l'égard de M. Roy et M. Léger donne lecture de la facture au bas de laquelle il y avait une note comme suit :

M. Crawford : Invoice at net prices quoted above, hand original to Milne W. Instruction to issue credit for 10% of invoice value to M. J. A. Roy, care Dupont Roy and Baudoin 71 St-James St. Montreal.

CITOYENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Votre chance est arrivée de

TUER

LE TRAFFIC ILLICITE DE BOISSONS ENVRANTES DANS CETTE PROVINCE.

EN VOTANT "OUI" LE 10 OCTOBRE, vous contribuerez à faire de ce Nouveau-Brunswick, une Province plus sobre, plus honnête et plus saine.

Publié par la N. B. Temperance Alliance

Bureau-chef, Fredericton, N. B.

M. l'échevin Michaud propose que le secrétaire soit autorisé d'écrire à la Cie Mueller de Montréal, et lui demande si depuis le 11 Fev. 1921 (date de l'engagement de l'ingénieur J. A. Roy), cette

Compagnie a payé ou promis de payer, ou se propose de payer à M. J. A. Roy, Ingénieur civil, une commission ou des commissions sur des matériaux achetés par la ville, ou pour la ville, ou au nom de la ville, et consigné à n'importe qui, pourvu que ce soit pour la ville d'Edmundston. Cette motion est secondée par l'échevin Ouellette.

Proposé par l'échevin Michaud que le Secrétaire de la Ville soit autorisé d'écrire à M. Chartrand secrétaire de la Municipalité de St-Vincent de Paul, et aussi au maire de cette même municipalité, et lui demande quels ont été les rapports entre cette municipalité et M. J. A. Roy Ingénieur Civil, et de plus si M. Roy a eu de la difficulté comme Ingénieur avec cette municipalité.

Cette motion est secondée par l'échevin Thibault.

Proposé par l'échevin Michaud et secondé par l'échevin Clavette que le secrétaire de la ville soit autorisé d'écrire à L. C. Barbeau et Cie, Rue St-Jacques Montréal et lui demande s'il est vraie comme l'a laissé entendre M. Chartrand à la municipalité St-Vincent de Paul que M. J. A. Roy I. C. de Montréal a reçu des commissions sur des matériaux fournis à la Municipalité de St-Vincent de Paul lorsque le dit M. Roy était à l'emploi de cette municipalité.

Par l'estimé No 5 des trottoirs, nous voyons que 4672 verges carrées ont été fait jusqu'à présent, et que cela se chiffre à \$21024.00.

L'échevin Michaud propose comme suit :

Attendu que M. Miller, Inspecteur, fait rapport au Conseil que les travaux de la Construction des trottoirs sont exécutés d'après les spécifications, je propose que les honoraires de l'ingénieur, étant de \$122.63 lui soient payés.

Cette motion est secondée par l'échevin Têtu.

Proposé par l'échevin Léger, et secondé par l'échevin Rice que en rapport avec la demande pour loyer du terrain appartenant à la ville, pour placer une planche pour annonce au Théâtre Star, soit loué à raison de \$2.00 par mois, adopté.

Requête de Léon Martin pour dommage sur son auto.

M. Léger propose que le secrétaire soit autorisé d'écrire à M. Max D. Cormier que le conseil tiendra une enquête sur le cas. Cette motion est secondée par l'échevin Têtu.

Proposé par l'échevin Rice et secondé par l'échevin Clavette que la ville achète, pour fonds d'amortissements des débetures de la Ville de St-Léonard, à 97 et 6.30 d'intérêt, ces débetures dues en 1935 et 1936.

M. L. A. Dugal demande si le conseil a quelque formalité à remplir avant de procéder au déchargement des tuyaux destinés à la construction de l'acqueduc.

M. l'échevin Léger demande que le conseil fasse inspecter ces tuyaux par un ingénieur chimique, avant de les accepter et fait une motion à cet effet, et est secondé par l'échevin Clavette.

Un représentant de la Northern Electric Co est présent à l'assemblée et parle d'un système d'alarme à feu, les estimés pour un système de 10 milles de circuit avec 10 cloches et 10 boîtes seraient de \$5401.00

Il est question de bâtir une écluse de réserve; d'après les plans, cette construction coûterait \$12000.00; le plan sera étudié par le Comité de l'Acqueduc.